
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un et le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames JULIEN Valérie et MAZIERE Audrey

Procurations : Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick, Madame MAZIERE Audrey à Monsieur HUSER Marc

Convocation et affichage : 09/12/2021

Secrétaire de séance : Madame LEAL Séverine

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2021

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2021 et le soumet à approbation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2021.

1. CLASSE DE NEIGE DE L'ECOLE DE BEVONS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL (TRANSPORT)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'école de BEVONS souhaite emmener les enfants du CM2 en Classe de Neige à Ancelle (Hautes-Alpes), afin de proposer un cycle EPS complet autour de la « glisse », expérience de vie collective, construire un questionnement sur le milieu montagnard et s'appropriier les outils techniques et informatiques.

Le cout du projet s'élève à 6 472,00 € TTC, qui s'établit comme suit :

- Hébergement / location équipement / séances apprentissage / randonnées raquettes / animations pour un montant de 5 920,00 € TTC
- Transport aller / retour : 552,00 € TTC

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de ce projet, il est possible d'obtenir une subvention auprès du Conseil Régional au titre du dispositif classe montagne, qui financerait le transport.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le projet de l'école de BEVONS de réaliser une Classe de Neige à Ancelle ;**
- **Sollicite une subvention du Conseil Régional au titre du dispositif montagne pour le montant du transport de 552,00 € TTC ;**
- **Approuve le plan de financement suivant :**
 - o **Conseil Régional : 552,00 € TTC**
 - o **Communes : 2 000,00 € TTC**
 - o **Familles et coopérative scolaire : 3 920,00 € TTC**
 - Total : 6 472,00 € TTC**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

2. CLASSE DE NEIGE DE L'ECOLE DE BEVONS : PARTICIPATION AU FINANCEMENT POUR LES ELEVES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'école de BEVONS souhaite emmener les enfants du CM2 en Classe de Neige à Ancelle (Hautes-Alpes), afin de proposer un cycle EPS complet autour de la « glisse », expérience de vie collective, construire un questionnement sur le milieu montagnard et s'approprier les outils techniques et informatiques.

Le cout du projet s'élève à 6 472,00 € TTC, dont 2000,00 € TTC financés par les Communes au prorata du nombre d'élèves dans la classe de CM2, en l'occurrence 4 sur 16 pour Bevons, soit $4 * 125 € = 500,00 €$ TTC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la participation de la Commune de Bevons au financement de la Classe de Neige des 4 élèves pour un montant de 500,00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. CLASSE DE MUSIQUE ET ENVIRONNEMENT DE L'ECOLE DE NOYERS SUR JABRON : PARTICIPATION AU FINANCEMENT POUR LES ELEVES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'école de NOYERS SUR JABRON souhaite emmener les enfants de Maternelle (PS/MS) en Classe de Musique et Environnement à Auzet (Alpes de Haute Provence), afin de promouvoir, développer et soutenir une culture musicale et environnementale.

Le cout du projet s'élève à 4 364,00 € TTC, dont 850,00 € TTC financés par les Communes au prorata du nombre d'élèves dans la classe de PS/MS, en l'occurrence 4 sur 17 pour Bevons, soit $4 * 50 € = 200,00 €$ TTC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la participation de la Commune de Bevons au financement de la Classe de Musique et Environnement pour les 4 élèves pour un montant de 200,00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. ETAT DE NON-VALEUR POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à des admissions en non-valeur de dettes irrécouvrables afin d'apurer la comptabilité de la commune. Le montant de cette dette s'élève à 226,00 € pour le budget principal. Cela correspond à des dettes de 2018.

Il indique que cette opération est purement comptable et n'efface en aucun cas les dettes des débiteurs.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 226,00 € pour le budget principal.

5. REFECTION DE LA ROUTE DU COLLET ET DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022 ET DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire présente le projet de réfection de la Route du Collet. En effet, il est nécessaire de réaliser des travaux de dérasement, de mise en œuvre de grave émulsion suivie d'un revêtement de type bicouche.

Le coût de cette opération est estimé à 43 215 € HT.

Monsieur le Maire précise que cet investissement peut faire l'objet de subventions auprès :

- De l'Etat au titre de la DETR 2022 à hauteur de 50 % pour un plafond de 200 000 € au titre de l'aménagement du village,
- Du Département des Alpes de Haute Provence, au titre des Amendes de Police,
- L'autofinancement de la Commune devant représenter au minimum 23,08 %.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet de réfection de la Route du Collet ;
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2022 au taux maximum ;
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police ;
- Approuve le plan de financement suivant :

Etat DETR :	50 %	soit la somme de	21 607 €
Département (Amendes de Police)		soit la somme de	10 804 €
Commune :	25 %	soit la somme de	<u>10 804 €</u>
Total :			43 215 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6. CONVENTION DE SERVITUDES POUR ELECTRIFICATION

Monsieur le Maire informe qu'AZUR TRAVAUX, bureau d'étude chargé par ENEDIS, soumet, à la Copropriété de l'Immeuble B 787 790 792, une convention de servitudes pour l'installation d'une ligne électrique souterraine 400 V sur la parcelle B 787.

Monsieur le Maire rappelle que la copropriété est détenue :

- Par la Commune de Bevens à hauteur de 991/1000^{ème}
- Par Monsieur Lucien PLAUCHE à hauteur de 9/1000^{ème}.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Lucien PLAUCHE lui a donné procuration le 29 novembre 2021 pour le représenter dans le cadre de la Copropriété de l'Immeuble B 787 790 792. Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention de servitudes à ENEDIS sur la parcelle B 787 pour installer une ligne électrique souterraine 400 V et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7. DISSOLUTION DU BUDGET DU LOTISSEMENT LOU COULET

Monsieur le Maire informe le Conseil que toutes les opérations sur le budget du lotissement Lou Coulet sont terminées et propose de le dissoudre au 31 décembre 2021. Les soldes de compte seront reportés au budget général.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dissout le budget du lotissement Lou Coulet au 31 décembre 2021, dit que les soldes de compte seront reportés au budget général et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

8. RAPPEL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

RAS

9. QUESTIONS DIVERSES

Réunions :

- Projet de vidéosurveillance avec remise du rapport de la Gendarmerie le 23/11
- Entretiens avec les cinq postulants au poste d'Adjoint Technique
- Bureau le 06/12 et Conseil Communautaire le 13/12 : attribution du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et des cartons ainsi que le nettoyage des bacs, consultation pour concession en affermage eau et assainissement, ouvertures dominicales, mise en place des pénalités SPANC
- Présentation de l'esquisse de la future caserne des pompiers de Sisteron le 13/12

Entretiens et travaux réalisés

- Pose d'une buse sous le chemin des Clos réalisée par Batrama Clares
- Contrôle des points d'eau incendie
- Pose des illuminations de fin d'année par URBELEC & Co

Entretiens et travaux à finaliser / venir

- Route du Collet : voir délibération de ce jour
- Entretien des espaces verts de la Mairie dans le cadre de la convention avec l'EREA

Divers

- Projet « Rénovation du toit de l'Eglise + cloche + valorisation » : actualisation des devis en cours, avec comme objectif une délibération le 18 janvier 2022 pour lancer les commandes et réalisations.
- Réfection de la Route du Collet : demandes de subvention à transmettre au Département (DETR2022 et Amendes de Police)
- Augmentation du ticket de cantine de 4,00 € à 4,10 € au 03/01/2022
- Vitesse excessive sur la RD946 : amendes par la Gendarmerie pour excès de vitesse mais également pour usage de téléphone tenu en main
- Suite aux entretiens réalisés par les Maires de Bevons et de Noyers sur Jabron et par le Président du SIVU, Ernesto NANNOTTI a été retenu pour occuper le poste d'adjoint technique à compter du 03/01/2022

La séance est levée à 22h10

Le Maire,

Marc HUSER

